

SOMMAIRE

J'obtiens les permis nécessaires

De quels permis ai-je besoin ? 4

Je profite d'aides et de subsides

Je profite des mesures de soutien publiques 11

Je finance mes projets durables

Je finance mon projet durable 28

Constitution des fonds propres : mode d'emploi 29

Emprunter pour démarrer ou financer sa croissance 31

Crowdfunding : faire appel aux bas de laine de la foule 33

Je gère mes déchets

Je gère mes déchets proprement 36

VAL-I-PAC et Fost Plus, bras armés de la gestion de vos déchets d'emballages 43

Promouvoir l'écodesign 50

Je prête attention au sol

Je prête attention au sol 52

Je rationalise ma consommation d'énergie

J'allège ma facture énergétique 60

Durabilité des bâtiments 76

Un pas de plus : le Bilan carbone 80

Je gère les nuisances sonores

Je n'assourdis pas mes voisins 83

J'opte pour une mobilité durable

Je me déplace en douceur 87

Je deviens éco-responsable

Plus de place pour le greenwashing 92

De quels permis ai-je besoin ?

Pour exercer un certain nombre d'activités industrielles, artisanales, agricoles ou commerciales, il vous faudra un permis d'environnement. Comment l'obtenir ? Dans quels délais ? Y a-t-il une sorte de guichet unique si un permis d'urbanisme est également requis ? Voici quelques explications utiles.

Le permis d'environnement veille à garantir qu'une activité ou une installation ne porte pas atteinte, directement ou indirectement, à l'environnement, à la santé et à la sécurité des personnes. Il regroupe une série d'autorisations qu'il fallait autrefois obtenir une à une pour exploiter une entreprise, telles que l'autorisation de déversement des eaux usées, celle permettant une prise d'eau souterraine, le permis d'exploiter, etc.

Cette simplification bien utile ne signifie pas, pour autant, que vous obtiendrez le fameux sésame en un claquement de doigt : la procédure s'annonce même, dans certains cas, relativement longue... Tenez-en bien compte dans votre planning de démarrage ! Il n'est, en effet,

pas conseillé – et c'est un euphémisme – de démarrer votre activité sans avoir obtenu le permis d'environnement. Ce serait prendre de gros risques sur le plan juridique (en cas de sinistre notamment) et/ou financier (pas d'aides à l'investissement sans permis).

Bien que cette matière soit régionalisée, l'approche générale est relativement identique du nord au sud du pays : la procédure à suivre est liée au premier chef à la classe de votre établissement¹. On en distingue trois, la classification s'opérant sur la base de critères tels que le tonnage de production, la puissance des machines, la capacité de stockage, l'utilisation de matières premières ou de produits dangereux.

- **Classe 1** : impact très élevé sur l'environnement
- **Classe 2** : impact moyen sur l'environnement
- **Classe 3** : faible impact sur l'environnement

La classification ne concerne pas uniquement votre activité principale, mais aussi certaines installations telles que les citernes et chaudières, les dépôts de déchets, les produits dangereux, les installations liées à l'eau, etc. C'est ce qui va rendre l'exercice un peu plus compliqué et exigera de votre part une certaine vigilance. Nous expliciterons dans les pages qui suivent les démarches à entreprendre pour les établissements de classe 2 et 3 car très peu de TPE, de PME et d'indépendants relèvent de la classe 1.



Je finance mon projet durable

Que vous soyez un indépendant qui se lance, une start-up ou une PME déjà bien établie, la recherche de capital sera peut-être votre talon d'Achille. Certains acteurs, y compris dans le secteur bancaire, dressent toutefois une oreille attentive lorsqu'il est question de développement durable. Et que penseriez-vous d'un «financement par la foule» ?

L'entrepreneur qui se lance, soit en personne physique, soit en société, se trouve confronté à un problème de taille : la recherche de capitaux. Ceci est vrai pour tout type d'activité, que l'approche choisie soit innovante ou non.

Le développement de l'entreprise va, lui aussi, nécessiter des fonds. Une croissance rapide et financièrement mal maîtrisée peut mener à la catastrophe. Prudence donc !

Selon la dernière étude de la Banque centrale européenne sur l'accès au financement des entreprises au sein de la zone euro (enquête SAFE), les entreprises belges estiment que l'accès au financement bancaire ne constitue plus un problème majeur. Voilà une excellente nouvelle !

Selon l'enquête, la situation est toutefois plus critique pour les micro-entreprises, qui perçoivent plus de difficultés à accéder aux crédits bancaires que les autres types d'entreprises.

La Belgique se situe, en outre, au dessus de la moyenne européenne en ce qui concerne les approbations de crédits : dans 86% des cas, les demandes de crédits des entreprises sont totalement ou partiellement approuvées par les institutions financières.

Autre bonne nouvelle : le Plan Start-up du gouvernement fédéral, entré en application

durant l'été 2015, a pour but de soutenir les jeunes entrepreneurs qui se lancent dans des secteurs innovants.

Quatre mesures phares s'adressent aux start-ups, mais aussi aux jeunes entreprises en croissance et aux PME actives depuis moins de quatre ans :

- réduction de l'impôt sur les personnes physiques pour les particuliers investissant dans le capital de jeunes entreprises (mécanisme de type *tax shelter*);
- cadre fiscal plus intéressant pour le crowdfunding ou financement participatif;
- exonération partielle du précompte professionnel sur les salaires des travailleurs en début d'activité;
- déduction unique pour investissement dans le numérique.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un récapitulatif des stratégies qui s'offrent à vous en matière de financement.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, rendez-vous sur le site www.newbusiness.be qui offre de nombreux conseils utiles dans ce domaine.

Faciliter l'énergie, faciliter la vie

ORES est le principal gestionnaire et opérateur de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Wallonie. Plus de 2.300 collaborateurs assurent au quotidien les activités d'exploitation, d'entretien et de développement de ces réseaux dans 197 communes. Présents, disponibles, au service des clients. Souvent de manière imperceptible, mais toujours là pour leur faciliter l'énergie, leur faciliter la vie.

Vous amener l'énergie

Tous les jours, 2,8 millions de citoyens sont approvisionnés en énergie via les réseaux gérés par ORES. Nos techniciens veillent sur près de 50.000 km d'infrastructures électriques et plus de 9.000 km de réseau de gaz naturel. Notre priorité est de garantir l'approvisionnement en énergie de la population sur le territoire couvert, soit près de 75% de la Wallonie.



Les compteurs intelligents permettront demain une gestion plus dynamique de sa consommation par le client.

Placer et relever les compteurs

Nos équipes réalisent les nouveaux raccordements chez les clients, placent les compteurs et procèdent aux adaptations ou renforcements nécessaires. Elles assurent également le relevé des index de consommation, la validation des données et leur transmission aux fournisseurs d'énergie.

Garantir le bon fonctionnement du réseau

Les réseaux de distribution sont surveillés 24h/24, 7 jours sur 7. Des équipes sont de garde jour et nuit pour intervenir en cas de panne électrique, d'accident, de défaillance technique et de fuite de gaz. La sécurité est un élément primordial et dans ce contexte, les appels signalant les odeurs de gaz bénéficient toujours d'une priorité absolue.

Gérer l'éclairage communal

L'entretien, le dépannage et l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public communal font également partie des missions d'ORES. Notre entreprise assure ainsi la gestion de plus de 440.000 points lumineux en Wallonie. Partenaires des autorités communales dans la mise en valeur de leur patrimoine architectural, nos bureaux d'étude se positionnent en tant que «créateurs de lumière».



Sur le site www.ores.net, les riverains ont la possibilité de signaler toute panne d'éclairage public communal via une application simple et conviviale.

Préparer l'avenir

Consciente de ses responsabilités et de ses engagements économiques, sociaux et sociétaux, ORES joue un rôle concret dans la préparation des réseaux du futur. Les modes de production électrique évoluent ; les modes de consommation aussi. Les défis sont multiples et ORES est prête à les relever avec des solutions nouvelles et durables dans les réseaux et compteurs intelligents, la mobilité électrique et gaz, ou encore la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Je prête attention au sol

La protection des sols est inscrite depuis plusieurs années déjà dans les réglementations des trois régions du pays, avec des degrés de maturité assez différents. Si la Région flamande a ouvert la voie avec son «*bodemdecreet*», rendu encore plus efficient en 2015, la Région wallonne est toujours dans une phase de finalisation de son décret sols...

L'enjeu a longtemps été de savoir quelles technologies il allait falloir utiliser pour venir à bout des polluants présents dans les sols et, surtout, de dresser un inventaire aussi précis et exhaustif que possible des sites pollués ou potentiellement pollués.

Mais le temps a fait son œuvre...

Aujourd'hui, bien que ces problèmes soient encore évoqués, le législateur a commencé à prendre conscience du fait qu'il était sans doute opportun de juger du niveau acceptable d'une pollution dans le sol en fonction de la nature des activités qu'on envisage d'y implanter. En effet, à quoi bon assainir totalement un site jusqu'à en faire disparaître la moindre trace de pollution si l'on y accueille ensuite une activité industrielle présentant potentiellement de nouveaux risques de pollution ? Inversement, cela a-t-il du sens d'envisager un lotissement sur un terrain autrefois occupé par une industrie polluante ? Du point de vue de l'aménagement du territoire, des choix doivent être posés.

Pragmatique, l'administration bruxelloise a, par exemple, lancé en 2010 le projet Brussels Greenfields. Centré sur une vaste zone autrefois occupée par des activités polluantes autour du canal de Bruxelles, ce programme a permis à la fois de résoudre le problème de certaines pollutions orphelines (c'est-à-dire dont on ne peut plus identifier le ou les responsables) et de redéploiement d'anciens sites industriels, grâce à une prise en charge de 75% des frais de réhabilitation.

Le même raisonnement a prévalu en Flandre où certaines entreprises ont pu bénéficier d'un régime de cofinancement des travaux de dépollution sur des sites touchés par des pollutions dites historiques.

●●● INFO ●●●

Une terre excavée n'est pas un sol

Autant le savoir : les terres excavées (creusées et extraites lors de travaux) ne sont pas considérées comme faisant partie du sol, mais deviennent des déchets. Et c'est là que les choses peuvent se corser s'il apparaît, au vu des analyses, que ces terres sont contaminées. Besoin d'informations à ce sujet ? Tous les contacts utiles sont mentionnés dans le chapitre consacré aux déchets.

Promouvoir l'écodesign

L'adage est bien connu : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Des efforts importants sont consentis en Flandre pour encourager des démarches durables depuis l'amont du cycle de production. Bruxelles-Capitale et la Wallonie suivent, plus timidement.

L'écodesign - ou écoconception - est une démarche qui consiste à concevoir ou à améliorer un produit en prenant en compte l'ensemble des impacts environnementaux (eau, air, sol, bruit, énergie mais aussi matières premières et déchets), et ce, sur l'ensemble de son cycle de vie. Cette démarche s'inscrit dans l'approche *Cradle to Cradle* (littéralement, du berceau au berceau) qui sert de modèle à l'économie circulaire.

Flandre

La Flandre met plusieurs outils à disposition des entreprises soucieuses de concevoir et de fabriquer leurs produits de manière plus durable.

- Le *Materialenscan* permet de guider l'entreprise vers une gestion durable des matériaux. Cet outil de simulation met à la fois en évidence les impacts budgétaires et environnementaux des matériaux choisis.
- L'*Eco-efficiëntiescan* aide l'entreprise à poser les choix les plus efficaces pour tout ce qui concerne les matériaux, la consommation d'eau ou d'énergie.
- Pour être complet, il faut également évoquer l'*Ecolizer* et le *SIS-Toolkit* développés par l'OVAM, deux outils dont la combinaison offre un résultat assez comparable au *Materialenscan*.

Bruxelles-Capitale

En Région de Bruxelles-Capitale, deux institutions peuvent guider les entrepreneurs pour leur permettre de mieux intégrer l'écodesign dans la phase de conception de leurs produits :

- La Cellule Eco-conception de l'UCM se présente comme une instance généraliste d'assistance aux entrepreneurs bruxellois qui en font la demande. Sur base d'un pré-diagnostic, elle élabore des stratégies personnalisées d'écoconception, aide l'entrepreneur à trouver les partenaires compétents et l'informe également au sujet des aides financières disponibles. Ces services sont gratuits pour les entrepreneurs bruxellois car la Cellule est financée par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le pôle Ecodesign récemment créé au sein du Mad Brussels (Mode and Design Center) vise à sensibiliser différents acteurs du design (professionnels, enseignants et étudiants) à la cause de l'écodesign. L'objectif est de les amener à intégrer cette discipline dans leur travail et à en généraliser l'apprentissage dans les écoles spécialisées. Le cas échéant, les gens formés sont ensuite mieux armés lorsqu'ils assurent des missions en entreprises.

Wallonie

L'organisme public Wallonie Design assure la promotion de l'écodesign en publiant notamment sur son site la brochure «Eco-Design Canevas» conçue à l'intention des entreprises désireuses d'avoir des pistes d'actions et des exemples de bonnes pratiques wallonnes en vue d'intégrer l'écodesign dans leur stratégie. C'est, disons-le franchement, assez maigre... Vous pouvez également vous renseigner auprès de l'UCM, qui, sur base d'un accord avec l'OVAM, distribue l'outil *Ecolizer* dans la partie francophone du pays.